

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 février 2026

Conseil Municipal du
20 février 2026

Convocation du
10 février 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le dix février deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de BEUSTE, sous la présidence de Monsieur CALAS Serge, Maire de BEUSTE.

PRÉSENTS : Serge CALAS, Nadine CARRASQUET, Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE, Mickaël BOISSET, Sonia CELLE, Patrice CHARBONNEL, Stéphane LASSALLE, Valérie LECLÈRE.

ABSENTS/EXCUSÉS : Guillaume MORISSET, Aurore ALZARD, Philippe DOASSANS-CARRÈRE, Kévin KALVIKOWSKI, Lionel BONNEMAZOU, Anne-Laure ESCOUSSE, Christian SILVA.

PROCURATIONS : Aurore ALZARD à Mickaël BOISSET et Philippe DOASSANS-CARRÈRE à Serge CALAS.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nadine CARRASQUET.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2025 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme Nadine CARRASQUET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance :

➤ **Délégations du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Convention avec le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture pour la réparation du sinistre des dalles de sol de l'école.

➤ **Questions diverses**

DÉLIBÉRATIONS

1 – Convention avec le SIPA – réparation du sinistre des dalles du sol de l'école

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une expertise d'assurance dommage ouvrage est en cours pour le sinistre sur les dalles de sol de l'école.

Il propose donc de passer à la recherche de solution et de confier à cet effet au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission de conception d'une solution réparatoire du sinistre des dalles de sol de l'école.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Il ajoute que les frais liés à cette convention seront pris en charge par l'assurance dommage ouvrage.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DÉCIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il réalise une mission de conception d'une solution réparatoire du sinistre des dalles de sol de l'école conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Absentions : 0

Questions diverses

- Point sur le budget 2025 et perspectives 2026.

Préambule :

La commune a changé de logiciel de comptabilité au 1^{er} janvier en passant du logiciel COSOLUCE au logiciel AGEDI. Le transfert des données entre les deux logiciels pour l'année 2025 doit être validé. Le CFU (ancien compte administratif) ne peut être édité à ce jour. Les valeurs données ci-dessous ne sont donc que des valeurs à valider officiellement. Les chiffres sont arrondis.

Section fonctionnement :

Ce bilan n'inclus pas le report de 120 000 euros qui est fait chaque année.

Année	Recettes	Dépenses	Résultats	Remarques
2025	428508	337308	91200	Coupe de bois réalisée pour un montant de 19500 euros.
Rappel 2024	406068	339782	66285	

Remarques sur les recettes.

Les sommes ci-dessous, entre parenthèses correspondent aux variations 2025 par rapport à 2024

- Impôts directs 217000 (+12500)
- Coupes de bois 19500 (+ 19500 car pas de vente en 2024)
- Dotation 25000 (-2000)
- Taxes mutation 13500 (-3000)
- Fonds départemental 1400 (-2000)
- Stagnation des certaines allocations depuis de nombreuses années :
Allocation Compensatrice : 62624 ; DSC : 11269 ; FNGIR : 3258 ; PAE Monplaisir : 8657 soit un total de 85808 euros.

Remarque sur les dépenses :

- Vol de câbles coût 5000 euros (facture moins le remboursement de l'assurance)
- Curage fossé et épareuse 1000 euros
- Energie 20 400 (-4000). Tendence à vérifier à partir du rapport de TE64 qui donnera une analyse sur les consommations en KW h. Diminution de certains abonnements faite en avril 2025. Non utilisation de l'éclairage du stade sur l'hiver 2025/2026.
- Télécom 4300 (-1000). Baisse des abonnements télécom de 105HT par mois.
- Charges personnels stables

Perspectives 2026 :

Augmentation des recettes d'impôts directs car taxation de certains foyers qui arrivent en fin d'exonération. Augmentation des bases de 0,8%. Il faut attendre l'état 1249(fin mars 2026) pour avoir une estimation des recettes et donc déterminer les taux d'imposition.

Augmentation de nombreux postes : cotisations CDG, cotisations CNRACL, assurances.

2026 sera une année pleine pour la baisse des factures télécom et la confirmation des baisses des dépenses énergétiques.

Section investissements

Recettes : 417060 euros :

196 553 euros recettes brutes dont 31 726 d'avance de la subvention DETR, 31.211 acompte des subventions du département sur les factures déjà payées, 19 820 de subvention voirie pour l'année 2024, 66 285 d'excédent de fonctionnement 2024 ; 3 930 de subvention monument aux morts

220 507 euros de report de l'excédent 2024

Dépenses : 297 276

41429 emprunts

253 503 travaux + MOE

Point de situation sur les emprunts :

Emprunts actuels TE 64 jusqu' en 2030 : total **18 441 euros** (annuités précises seront connues en mai car 6 emprunts de 2009/2010 sont à taux variables)

Emprunts contractés auprès de Banques (annuités) :

Route : **11 800 euros** dernière annuité en **2025**

Terrain BADET : **5700 euros** dernière annuité en **2026**

Ecole : 12500 euros fin 2035

Emprunts futurs :

TE 64 pour rénovation et création éclairage : 57 000 première échéance 2027

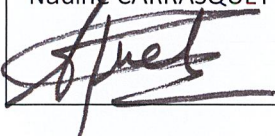


TE 64 rénovation énergétique : 78 000 euros tx 0,75 % (sur 11 ans) première échéance 2027.

Annuité estimée à 7467 euros

En conclusion, la situation financière de la commune est saine. Les dettes sont maîtrisées. Des recettes importantes sont attendues en 2026 qui correspondent aux reliquats de subventions et au remboursement de la TVA sur les travaux réalisés. Une fois ces sommes encaissées, une capacité d'investissement importante sera effective.

- Organisation matérielle des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.
- Point sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : les travaux de la mairie sont achevés. La réintégration du secrétariat dans les locaux est prévue à compter du 25 février 2026.

La séance a été levée à 20H30.

<p>La Maire, Nadine CARRASQUET</p> 		<p>Le secrétaire de séance,</p>	
--	---	---------------------------------	---